



## CR REUNION COLLECTIF DROIT DES ENFANTS ROMS A L'EDUCATION

Mercredi 08 septembre 2010

La situation depuis cet été est dramatique. Les français commencent à en prendre conscience, mais peut être pas encore de manière suffisamment importante. Les enfants se trouvent dans un contexte d'extrême violence, la peur est omniprésente. Ils ne veulent par exemple plus aller à l'école, craignant de ne pouvoir retrouver leurs parents, leur famille à la sortie.

### *Rappel de la création du collectif :*

Le Collectif Droit des enfants roms à l'éducation a été créé en novembre 2009 et il a lancé une campagne pour le droit à l'éducation des enfants roms à l'occasion des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il visait à dénoncer, médiatiser les difficultés que rencontrent les familles roms pour envoyer leurs enfants à l'école. Il s'agissait également d'aller contre les idées reçues, selon lesquelles il s'agirait d'un choix délibéré des familles que de ne pas inscrire leurs enfants.

Une campagne médiatique ainsi qu'une conférence de presse à l'Assemblée Nationale, ont permis de diffuser les idées du collectif, notamment par le biais d'une étude réalisée sur le sujet (« La non scolarisation en France des enfants roms migrants). Une intervention a également été faite à l'Unesco, dans le cadre de leur campagne internationale « Education pour tous ».<sup>1</sup>

Un projet devait naître dans le cadre du conseil de l'Europe, avec la participation de Fanny Ardant. Il n'a finalement pas pu aboutir.

Le Collectif a été reçu par l'Association des maires de France, qui avait donné son accord pour un certain nombre de choses, notamment pour la rédaction de notes. L'Association des Départements de France en revanche a réservé un mauvais accueil au collectif, tout comme le ministère de l'Education nationale. Celui-ci disait ignorer le problème. Il a fait un certain nombre de promesses (de rendez-vous notamment), qui n'ont pas été tenues.

→ Une offensive forte est à mener sur ce point. Il faut relancer ces différents interlocuteurs et centrer les échanges sur les enfants directement, plus que sur la politique migratoire en général.

### 1-Etat des lieux :

Les principales sources de difficultés pour les inscriptions à l'école sont les expulsions. Certaines communes persistent toutefois dans leur refus d'inscription ou pratique le système dit de préinscription « avec blocage ». Le maire accepte l'inscription de l'enfant mais ne transmet pas les documents nécessaires au directeur d'école.

Les familles doivent également toujours faire face à des problèmes concernant la cantine scolaire. Il arrive qu'on leur annonce qu'il n'y a plus de place. Dans ce cas là, certaines

---

<sup>1</sup> Une description du Collectif et des ses actions est maintenant sur le site de Romeurope à l'adresse suivant :

[http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Pres2\\_-collectif\\_droit\\_des\\_enfants\\_roms\\_a\\_l\\_educationDEF\\_29-07\\_2\\_-2.pdf](http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Pres2_-collectif_droit_des_enfants_roms_a_l_educationDEF_29-07_2_-2.pdf)

familles, qui habitent loin de l'école, ne peuvent y envoyer leurs enfants, faute de solution pour l'heure du déjeuner. Certaines fois encore, les familles sont contraintes à payer le tarif maximum pour le déjeuner (jusqu'à 10€), les enfants étant considérés comme des élèves « hors communes ».

A Sucy en Brie et à Choisy le Roi, un certain nombre d'inscriptions ont pu être enregistrées après avoir pris contact avec l'Inspection d'Académie.

Face à des obstacles concernant le manque de classes adaptées, il faut garder en tête que dans chaque académie, il y a un responsable de CASNAV qui peut intervenir en ce domaine.

→ Face à ces difficultés et surtout face à la violence envers les enfants accrue ces derniers mois, il est impératif que le collectif communique sur cela.

### 2- Plusieurs actions sont envisagées :

- Une lettre ouverte au ministère de l'Éducation Nationale. Les syndicats enseignants et fédérations de parents d'élève se charge de sa rédaction. Elle circulera ensuite parmi les membres du collectif droit à l'éducation des enfants roms avant d'être envoyée au Ministère.
- Un communiqué ou une publication sous forme de tribune, dans la presse. Il s'agit d'insister sur la peur des enfants, la violence que leur est faite à travers les expulsions répétées, leur mise en danger en leur empêchant de faire d'aller à l'école en les laissant à la rue sans aucun repaire, habit, protection. L'intérêt supérieur des enfants n'a aucun écho dans la mise en place des mesures d'expulsion, de renvoi vers leurs pays et la mise en place de la politique sécuritaire actuelle.
- Une action symbolique, un coup d'éclat. Il s'agirait d'organiser un événement au Sénat. Il a été question de demander une salle au conseil régional mais il est plus judicieux de s'adresser au Sénat, la mobilisation devant se faire au niveau national, plus qu'au niveau local. Une personnalité très médiatique pourrait lire la tribune et être accompagnée de témoignages d'enfants. Il peut être envisagé de se servir du film « Paroles des Tchavés », tournés à Lyon. Cette opération doit se faire très rapidement.

### 3- A faire :

- En vue de l'événement au Sénat, il est nécessaire de contacter des personnalités qui pourraient être présentes. Par ailleurs, il faut réfléchir à l'idée de faire participer et témoigner des enfants.
- Le guide sur la scolarisation va être envoyé à tous les membres du collectif pour relecture et modifications (notamment sur la saisine du défenseur des enfants) avant d'être diffusé.
- Par ailleurs, il faudrait que chacun des membres recense les médias avec qui il est entré en contact à propos de la scolarisation des enfants roms. La coordination du Collectif Romeurope se chargera de centraliser ces informations.
- La coordination du Collectif Romeurope s'occupera également de relancer l'Association des Maires de France et l'Association des Départements de France.

Une nouvelle réunion du Collectif a été fixée **au 29 septembre à 15H à la FNASAT** – 59 rue de l'Ourcq – 75010 Paris, métro Crimée (ligne 7) ou métro Ourcq (ligne 5).